

L'an deux mil dix-huit, le trois septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SABIN, Maire.

Date de convocation : 29 août 2018

	EMARGEMENTS PRESENCE	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS NON EXCUSES
SABIN Jacques			
BUCHOT André			
FRÉTIGNÉ Cécile		X	
CORNILLE Alain			
CHAMPIOT Daniel			
BERTHELOT Annie			
FORET Jeannine		X	
MONTAUBAN Éric			
LAINÉ Guillaume			
BOUTRUCHE Alexia		X	
LOZANO Nathalie	Donne procuration à Jacques SABIN	X	
GABILLARD Arnaud	Donne procuration à André BUCHOT	X	
LANDAIS Jonathan			
MEIGNAN Élodie			

M. BUCHOT a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Décision modification – travaux de voirie
- Attribution du marché pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football
- Tarification des animations de l'ALSH
- Compte-rendu de ma réunion du 30 août (aménagement de la rue du Chêne)
- Devenir de la boucherie
- Questions diverses.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 16 JUILLET 2018

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 16 juillet 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2018

1 – DÉCISION MODIFICATIVE – TRAVAUX RUE DES PLANTES

DCM N° 2018-30

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la rue des Plantes ont été réalisés sur 2 exercices budgétaires (2017 et 2018).

La somme de 60 000 € a été inscrite au BP 2018 pour financer ces travaux et 46 996,54 € ont d'ores et déjà été réglé à l'entreprise. La dernière facture se montant à 16 098,86 €, il est nécessaire de procéder à une décision modification pour la somme minimum de 3095,40 € :

DEPENSES			RECETTES		
N° de compte	Intitulé	Montant	N° de compte	Intitulé	Montant
TOTAL		0.00			
SECTION D'INVESTISSEMENT					
2315 - 89	Travaux de voirie	-3100.00			
2315 - 99	Travaux rue des Plantes	+3100.00			
		0.00			0.00

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Vote la décision modificative.

2 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL

DCM N° 2018-31

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé la réhabilitation de l'éclairage du terrain de football, éclairage installé depuis plus de 40 ans et devenu obsolète (projecteurs consommateurs d'énergie, pannes fréquentes, câblage non sécurisé).

La proposition porte sur la réfection complète du câblage depuis le TGBT des vestiaires, le remplacement des supports entre les 2 terrains de football et la mise en place de 2 supports et le remplacement de 4 projecteurs sur le terrain d'entraînement. Les supports sont dimensionnés pour recevoir des projecteurs pour le terrain d'honneur.

Les installations en place côté vestiaire sont conservées en attente de leur remplacement si besoin.

Deux entreprises ont été consultées :

Eiffage Energie	30 025.00 € HT
ERS Fayat	27 212.50 € HT

Compte tenu des prix proposés et de la valeur technique des 2 entreprises, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ERS Fayat pour un montant de 27 212.50 € HT

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Valide** l'offre de l'entreprise ERS Fayat pour un montant de 27 212.50 € HT.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs aux marchés.

3 – TARIFICATION DES ANIMATIONS DE L'ALSH

DCM N° 2018-32

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal est régulièrement consulté sur la participation sollicitée auprès des parents pour les activités de l'ALSH (camps, sorties parc attraction ou piscine, etc...).

Dans le cadre de la mise en place d'activités spécifiques qui seraient proposées pendant les périodes de fonctionnement de l'ALSH, et pour éviter de solliciter à chaque fois le conseil municipal, il conviendrait de prévoir une tarification complémentaire encadrée entre 1 et 5 € qui s'ajouterait en tant que de besoin au forfait journalier ou de demi-journée de l'ALSH.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Fixe** à 1, 2, 3, 4 ou 5 € le forfait complémentaire demandé dans le cadre d'activités spécifique. Ce montant s'ajoute au forfait journalier ou de demi-journée de l'accueil de loisirs.

4 – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 30 AOÛT (AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU CHÊNE)

Monsieur le maire informe qu'une réunion de présentation de la rue du Chêne a été organisée le 30 août dernier. Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement de plateaux surélevés concerne :

- 1 plateau rue de Rochettes (entrée Ouest)
- 1 plateau devant la mairie – rue St Martin
- 1 plateau rue du chêne (entrée Est).

Lors de cette réunion, il a été évoqué la mise en place de bordures pour une délimitation de la voirie – rue du Chêne, ainsi que la mise en place d'une zone 30.

5 – DEVENIR DE LA BOUCHERIE

Monsieur le Maire rappelle que pour répondre et sans doute pour évaluer l'activité de la boucherie, M Thierry GAUDRET s'est installé le 12 juillet dernier et a jusqu'à ce jour assuré l'activité de la boucherie avec des horaires d'ouverture aménagés.

M. GAUDRET est gérant de la boucherie de l'Huisserie pour laquelle il s'acquitte d'un loyer mensuel de 500 €.

La question se pose aujourd'hui des conditions de poursuite de l'activité de boucherie à Villiers.

M. GAUDRET nous fait part de son intérêt pour s'installer définitivement à Villiers et souhaite vendre son activité de l'Huisserie (il lui reste 2 ans de bail).

M. GAUDRET nous a fait part qu'il ne pourrait supporter à ce jour deux loyers (celui de l'Huisserie de 500 € et celui de Villiers de 380€).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se positionner sur les conditions de mise à disposition de la boucherie dans le cadre d'une installation définitive.

Le conseil municipal propose de solliciter un petit loyer (100 €), le temps que la cession du commerce de l'Huisserie se réalise et de proposer un bail précaire pour cette période.

Monsieur le Maire est chargé d'en discuter avec M. GAUDRET.

La séance est levée à 23h25